

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Dix-neuvième session de la Conférence des Parties  
Panama (Panama), 14–25 novembre 2022

EXAMEN DES PROPOSITIONS D'AMENDEMENT DES ANNEXES I ET II

A. Proposition

Inscription de *Tiliqua adelaidensis* à l'Annexe I, en application de la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP17), Annexe 1, paragraphe B et paragraphe C.

B. Auteur de la proposition

Australie\*

C. Justificatif

1. Taxonomie

- 1.1 Classe: Reptilia
- 1.2 Ordre: Squamata
- 1.3 Famille: Scincidae
- 1.4 Genre, espèce ou sous-espèce, et auteur et année: *Tiliqua adelaidensis* (Peters, 1864)
- 1.5 Synonymes scientifiques: *Cyclodus adelaidensis* (Peters, 1864)
- 1.6 Noms communs:
- |           |                         |
|-----------|-------------------------|
| français: |                         |
| anglais:  | Pygmy Bluetongue Lizard |
| espagnol: |                         |
- 1.7 Numéros de code:

2. Vue d'ensemble

*Tiliqua adelaidensis* est un scinque à pattes courtes, de taille moyenne, endémique des reliquats de parcelles de pelouses tempérées indigènes situées dans une petite région de l'État d'Australie du Sud. À l'origine, l'espèce était présente de la banlieue sud de la ville d'Adélaïde jusqu'à la ville de Mannanarie au nord (à environ 220 km) et était peut-être largement répandue dans cette région avant la colonisation européenne en 1836. Il semble être aujourd'hui éteint dans la partie méridionale de son ancienne aire de répartition et il ne survit que dans la partie septentrionale, sur environ 30 petites parcelles d'habitat favorable, lesquelles sont pour la plupart très restreintes et de nos jours isolées, séparées par des zones

\* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES (ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

intermédiaires d'agriculture intensive. Sa disparition évidente de presque toutes les parcelles reliques, et le fait que celles-ci soient de petite taille et isolées, ont entraîné son inscription en tant qu'espèce En danger, au plan national (*Environment Protection and Biodiversity Conservation Act (EPBC) 1999*) comme au plan étatique (dans la loi de l'État d'Australie du Sud, : Annexe 7 de la loi *National Parks and Wildlife (NPW) Act 1972*). L'espèce figure également dans la catégorie En danger B2ab (ii,iii,iv,v) sur la Liste rouge de l'UICN (Fenner et al., 2018).

L'exceptionnelle petite taille de *Tiliqua adelaidensis* et son extrême rareté, s'additionnent pour en faire une espèce très recherchée par les collectionneurs. Le commerce illégal de l'espèce a commencé, et au moins 17 spécimens offerts à la vente à des prix élevés ont été répertoriés sur le marché européen au cours d'une période d'enquête de six mois, en 2017-2018 (Altherr et al., 2019) ; tous seraient d'origine illégale. L'augmentation de la demande à l'étranger pourrait accroître le braconnage, avec d'importantes répercussions sur la conservation des populations sauvages.

Bien que le volume du commerce illégal soit actuellement inconnu et qu'il pourrait ne pas être élevé, l'espèce étant confrontée à une dégradation ou disparition continue de son habitat, même des niveaux de prélèvements modérés peuvent accélérer son déclin. Le braconnage pratiqué dans la nature pour approvisionner le commerce illicite augmente encore les menaces existantes liées au faible taux de reproduction de l'espèce, au fait que les populations sont petites et l'aire de répartition limitée, et à la spécialisation de l'habitat, tandis que la diminution du nombre des individus risque de réduire les sous-populations à des effectifs non viables. La destruction de son habitat (trous d'araignées) par les braconniers constitue une menace supplémentaire.

Selon les termes de la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP17), cette espèce peut être inscrite à l'Annexe I car elle satisfait à plusieurs critères énoncés aux paragraphes B et C de l'annexe 1 : la population sauvage a une aire de répartition restreinte, elle est fragmentée et ne se rencontre qu'en très peu d'endroits (B.i), elle est très vulnérable à des facteurs intrinsèques et extrinsèques (B. iii) et une diminution de l'aire de répartition, de la superficie de l'habitat et du nombre de sous-populations a été observée (B. iv) ; et l'espèce a subi un déclin marqué de la taille de la population dans la nature, déduite sur la base d'une diminution de la superficie et de la qualité de l'habitat (C. ii).

### 3. Caractéristiques de l'espèce

#### 3.1 Répartition géographique

L'espèce est actuellement endémique de l'État d'Australie du Sud, en Australie, où elle a été observée sur environ 30 sites distincts (Bull & Hutchinson, 2019) dans une zone d'environ 100 km d'est en ouest et 140 km du nord au sud. La plupart des sites sont petits, moins de 100 ha, à l'exception de quelques uns plus grands atteignant environ 100 ha.

Le scinque est entièrement confiné sur la pelouse naturelle tempérée à joncs (Iron-grass Natural Temperate Grasslands) d'Australie du Sud - communauté écologique inscrite dans la catégorie en danger critique d'extinction dans le cadre de la législation environnementale nationale (Turner, 2012).



Ministère de l'Environnement (2022)

Carte de l'Australie du Sud et des régions adjacentes indiquant la zone des « Iron-grass Natural Temperate Grasslands »

#### 3.2 Habitat

Les sites d'occurrence de *Tiliqua adelaidensis* sont dispersés dans une région où les précipitations sont modérées (environ 400-600 mm par an). La végétation sur ces sites est une pelouse tempérée indigène relique, caractérisée par des paysages presque dépourvus d'arbres, avec un couvert végétal dominé par des graminées vivaces indigènes (*Aristida* spp., *Austrodanthonia* spp.,

*Austrostipa* spp., *Themeda* spp.), souvent agrémentées de touffes caractéristiques de joncs (*Lomandra* spp., *Asparagaceae* spp.), dites localement « iron grass ». Tous les sites connus sont situés sur des terres agricoles et ont été pâturés (Souter et al., 2007 ; Delean et coll., 2013).

Dans son habitat d'origine, les principaux refuges des scinque sont les terriers creusés par des araignées mygalomorphes ou lycosides (araignées-loups) (Hutchinson et al., 1994 ; Milne et Bull, 2000 ; Fellows et al., 2009).

### 3.3 Caractéristiques biologiques

*Tiliqua adelaidensis* est un scinque de taille moyenne, atteignant une longueur museau-cloaque (LMC) maximale de 110 mm, et pesant de 10 à 16 g. Les femelles atteignent une taille légèrement supérieure à celle des mâles (LMC ♂ 104 mm au plus), elles sont sexuellement matures à LMC= env. 90 mm (85 mm chez les mâles ; Hutchinson et al., 1994), et la première reproduction intervient à l'âge de deux ans et demi, au cours de leur troisième printemps. La reproduction est vivipare. L'accouplement a lieu en novembre, et la naissance de 1 à 4 jeunes (moyenne 3) intervient en janvier-février. La forme du corps (allongée, pattes courtes) est corrélée à leur habitude d'utiliser les trous d'araignée abandonnés comme refuges, en particulier ceux des grandes araignées mygalomorphes (Milne et Bull, 2000 ; Fellows et coll., 2007). L'espèce est nettement diurne, le scinque passant une grande partie de la journée à l'entrée de son trou, d'où il peut faire de courtes razzias après une proie (Pettigrew et Bull, 2014), les sauterelles étant le type de proies le plus important (Fenner et al., 2007), ou dans lequel il peut se retirer rapidement en présence de prédateurs potentiels (tels que les buses qui planent dans le ciel ou les serpents de la famille des élapidés).



*Tiliqua adelaidensis* mâle adulte avec son habitat de pelouse en arrière plan

*Tiliqua adelaidensis* femelle adulte à l'entrée du trou d'araignée qui lui sert de refuge

### 3.4 Caractéristiques morphologiques

Le corps est allongé, les pattes sont courtes (membres antérieurs et membres postérieurs de taille analogue, longueur des membres postérieurs représentant environ 15 % de la LMC) et la queue est courte (environ 67 % de la longueur museau-cloaque). Les écailles du corps sont petites et lisses, mais celles recouvrant la tête sont relativement grandes et sont dotées d'ostéodermes épaissis qui semblent fournir une certaine protection, contrairement au corps par ailleurs plutôt mou (Hutchinson et al., 1994). La face dorsale est de couleur gris-brun à brun moyen, couverte de petites taches noires irrégulières. Chez la plupart des populations, les taches sont assez denses et celles de la ligne dorsale médiane forment parfois une vague bande vertébrale. L'espèce est de coloration et de motifs variables, surtout au sein de certaines populations chez lesquelles s'observe un cline dans la quantité des taches noires, les individus étant fortement tachetés à entièrement unis. Les juvéniles portent habituellement de petites mouchetures blanches supplémentaires, surtout sur les faces latérales, mais celles-ci tendent à disparaître avec l'âge (Hutchinson et al., 1994).

### 3.5 Rôle de l'espèce dans son écosystème

*Tiliqua adelaidensis* est un prédateur généraliste d'invertébrés, qui inclue également de petites quantités de végétation molle dans son régime alimentaire (Hutchinson et al., 1994).

#### 4. Etat et tendances

##### 4.1 Tendances de l'habitat

L'habitat apparemment préféré a été en grande partie détruit sur l'ensemble de l'aire de répartition géographique de cette espèce. Là où les scinques survivent, le couvert végétal est composé d'un mélange d'espèces indigènes et d'espèces introduites pour le pâturage ou d'adventices. Certains sites ont été pâturés par les moutons, et cette activité semble être globalement favorable aux scinques en réduisant l'accumulation du tapis végétal et en maintenant des espaces ouverts entre les touffes (Pettigrew et Bull, 2012).

Une modélisation effectuée par Delean et al. (2013) prévoit la détérioration à venir dans les deux tiers septentrionaux de l'aire de répartition actuelle de l'espèce. Les changements d'affectations des terres résultant de la construction dans l'aire de répartition de l'espèce de parcs éoliens et infrastructures connexes peuvent accroître la fragmentation et la dégradation de l'habitat.

##### 4.2 Taille de la population

La taille de la population s'est avérée difficile à estimer. La population compterait moins de 10 000, probablement environ 5 000, individus dans la nature.

##### 4.3 Structure de la population

Schofield et al., (2014) ont décrit l'espèce comme étant polygyne, dans des colonies stables non sociales. Les individus vivent seuls dans des terriers, et les juvéniles se dispersent peu après la naissance (Milne et al., 2002; Souter et coll., 2004).

##### 4.4 Tendances de la population

La population de l'espèce est fortement fragmentée sur 33 sites séparés par des zones d'habitat inapproprié (pâturages labourés, routes), la dispersion naturelle entre les sous-populations devenant impossible.

Au cours de la période au cours de laquelle l'espèce a été étudiée (à partir de 1992), aucune tendance évidente et uniforme n'est apparue chez toutes les populations : alors que certaines populations locales sont stables, d'autres ont connu des régressions marquées. La tendance globale de la population est considérée comme étant en régression, et des sous-populations sont potentiellement perdues parce qu'elles ne sont plus viables (Fenner et al., 2018).

##### 4.5 Tendances géographiques

L'aire de répartition historique connue se situe en Australie du Sud, entre Peterborough et Adélaïde. Avant 1992, aucune observation de l'espèce n'avait été signalée dans la nature depuis 33 ans (Armstrong et Reid, 1992), et il n'existait pas d'informations sur l'espèce ou son habitat. Les modifications de l'affectation des terres qui perturbent régulièrement la structure du sol et détruisent les terriers refuges, fréquentes dans la région depuis la colonisation européenne au XIXe siècle, ont entraîné la fragmentation de l'habitat favorable au sein de l'aire de répartition actuelle connue (Delean et al., 2013).

L'espèce n'a pas été observée près d'Adélaïde depuis les années 1950 et son occurrence actuelle la plus méridionale se situe à Bagot Well (Fenner et al., 2018), sur des sites fragmentés situés dans une zone d'environ 100 km d'est en ouest et de 140 km du nord au sud, soit un rétrécissement de l'aire de répartition. En 2018, l'espèce a été inscrite sur la Liste rouge de l'UICN dans la catégorie En danger du fait que sa zone d'occupation est de moins de 500 km<sup>2</sup>, qu'elle est fortement fragmentée, et qu'elle subit un déclin continu suite à la réduction de sa zone d'occupation et de la qualité de l'habitat, de la disparition de sous-populations et de la diminution du nombre d'individus matures.

L'espèce semble n'occuper aujourd'hui que la partie septentrionale de son ancienne aire de répartition, soit une perte d'environ 40 % de sa superficie, et connaître un déclin massif dans la partie encore occupée (Duffy et al., 2012). La plupart des sites occupés sont de petite taille, moins de 100 ha, quelques sites seulement sont plus grands et peuvent atteindre 100 ha.

Qui plus est, la modélisation prévoit une détérioration future de l'habitat de l'espèce dans les deux tiers septentrionaux de son aire de répartition actuelle (Delean et Fordham, 2013).

## 5. Menaces

Les menaces identifiées incluent le changement d'affectation des terres. Le pâturage est la seule activité agricole qui soit manifestement compatible avec la survie de l'espèce, et peut même avoir des effets positifs. Mais, les modifications apportées à l'utilisation des terres, y compris les modifications des pratiques (régimes des pâturages et capacités de charge) et autres activités agricoles, comme les labours ou autres perturbations du sol, modifient rapidement le niveau de compactage du sol, entraînant la destruction des trous d'araignée dont dépendent les lézards.

La fragmentation des populations constitue une autre menace. Les activités anthropiques ont réduit l'espèce à de petites populations séparées par de vastes zones de terrain hostile qui restreignent, inhibent ou empêchent le déplacement des individus entre les populations. Les lézards sont de toute façon peu enclins à se déplacer sur de longues distances (Schofield et al., 2012). Il en découle deux effets susceptibles de menacer l'espèce à l'avenir : la perte de diversité génétique et la consanguinité, et l'incapacité de s'adapter aux modifications de l'habitat. Ces deux menaces seront probablement mieux gérées par la translocation d'individus (Fordham et al., 2012; Ebrahimi et al., 2015).

La modélisation prévoit une détérioration future de l'habitat dans les deux tiers nord de l'aire de répartition actuelle de l'espèce (Delean et al., 2013). D'autres changements dans l'affectation des terres, y compris l'installation de parcs éoliens, dans les biotopes favorables pour répondre aux défis du changement climatique, accentuent la perte lente mais progressive de l'habitat favorable et sa fragmentation par les dégradations causées par la construction de voies de service et par l'invasion d'adventices le long de ces voies et autour de l'infrastructure.

Le braconnage pratiqué pour approvisionner le commerce représente également une menace croissante. Des publicités parues en Europe ont été signalées pour la première fois au gouvernement d'Australie du Sud en 2017-18 ; elles proposaient des animaux à la vente pour 6 000 à 9 000 Euros l'unité. *Tiliqua adelaidensis* est très recherchée dans tout l'hémisphère nord et l'originalité, la rareté et la valeur élevée de cette espèce en font une cible lucrative pour les trafiquants.

En 2018, la présence de *Tiliqua adelaidensis* a été détectée dans un magasin de reptiles au Royaume-Uni. Deux femelle gestantes auraient été achetées (pour 5 000 euros la paire) à l'Allemagne.

En mars 2021, le gouvernement d'Australie du Sud a reçu l'information selon laquelle des terriers avaient été fouillés. Cette activité a été signalée par des scientifiques effectuant des inspections trimestrielles de suivi qui ont constaté les faits lorsqu'ils sont arrivés sur le site d'une sous-population qu'ils étudiaient. L'examen a révélé que les terriers avaient été creusés à la pelle ou avec des outils similaires. Les individus de cette sous-population présentent des motifs et une coloration plus spectaculaires que beaucoup d'autres, ce qui ferait qu'ils sont plus recherchés.

La collecte illégale est susceptible de nuire à l'habitat, en particulier la destruction des terriers. La perte de refuges essentiels à l'espèce, associée au fait que les portées sont de taille relativement restreinte et que le temps de génération est relativement long (3 ans à la maturité), signifient que les populations endommagées risquent d'être lentes à se rétablir. Comme de nombreuses sous-populations comptent peu d'individus, et n'ont pas de relations avec d'autres sous-populations, tout prélèvement dans la nature, même de faible ampleur, peut avoir des effets importants.

## 6. Utilisation et commerce

### 6.1 Utilisation au plan national

L'espèce n'est pas utilisée à des fins commerciales. En Australie, l'espèce est réglementée. Elle est inscrite dans la catégorie En danger, tant au niveau national qu'au niveau étatique. En vertu de la législation sud-australienne (*NPW Act 1972*), l'espèce est reconnue à la fois comme une espèce protégée et comme une espèce menacée. Cette loi prévoit l'obligation d'obtenir un permis pour la recherche scientifique, pour le marquage des spécimens, pour l'exportation et/ou l'importation d'individus depuis/vers l'Australie du Sud, et pour la capture et/ou le lâcher dans la nature. La législation prévoit également des amendes pour détention illégale ou mauvais traitements. Les spécimens ne peuvent pas être conservés ou échangés an tant qu'animaux de compagnie.

Il n'y a pas d'exemple que cette espèce soit actuellement détenue dans des collections privées en Australie, et aucun permis n'a été accordé pour un prélèvement dans la nature à des fins d'exportation.

## 6.2 Commerce licite

Il n'y a pas de commerce légal de cette espèce ou de ses parties. *Tiliqua adelaidensis* n'est pas utilisée à des fins commerciales et n'est pas commercialisée légalement en Australie. La législation environnementale nationale de l'Australie interdit l'exportation de reptiles indigènes vivants à des fins commerciales. L'exportation de reptiles australiens vivants est réglementée depuis au moins 1982 au titre de la *Wildlife Protection (Regulation of Exports and Imports) Act 1982*, les exportations de reptiles vivants n'étant alors autorisées qu'à des fins non commerciales spécifiques. Les exportations continuent d'être réglementées dans le cadre de la législation environnementale nationale australienne en vigueur (*EPBC Act 1999*), en vertu de laquelle les permis d'exportation ne peuvent être délivrés pour des reptiles vivants que pour des utilisations non commerciales précises (exposition, conservation, reproduction, recherche, éducation), ces précisions figurant dans la loi.

## 6.3 Parties et produits commercialisés

Aucuns.

## 6.4 Commerce illicite

Les scinques du genre *Tiliqua* spp. sont très caractéristiques, très prisés par les amateurs de reptiles d'Europe, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, et d'Amérique du Nord (Hauschild et al., 2000). La plupart des espèces du genre ne sont présentes qu'en Australie, mais *T. gigas* est également présente en Nouvelle-Guinée et dans certaines îles indonésiennes.

L'Australie a reçu les premières informations sur la présence de spécimens de *Tiliqua adelaidensis* sur le marché international à la fin 2017. L'Australie a appris en 2018 que deux spécimens étaient proposés à la vente dans une animalerie du Royaume-Uni, au prix de 6 000 Euros pièce. Altherr et al. (2019) ont signalé que 17 spécimens ont été mis en vente en ligne au cours d'une période de six mois entre la mi-septembre 2017 et la mi-mars 2018. Ces mises en vente ont été publiées sur des plateformes en ligne et sur les réseaux sociaux, en Allemagne, au Royaume-Uni et en Russie. Ces offres sont préoccupantes car la très petite taille de *Tiliqua adelaidensis* et son extrême rareté se combinent pour en augmenter la valeur commerciale chez les collectionneurs. Les organes australiens de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages savent que, parce que les spécimens obtiennent des prix élevés sur le marché noir, la demande internationale pour cette espèce va augmenter, aggravant ainsi les menaces pesant sur l'espèce dans la nature.

L'espèce n'est pas autorisée à l'exportation à des fins commerciales depuis au moins 1982 ; elle a été considérée comme éteinte jusqu'en 1992, et il n'y a pas eu de permis pour l'exportation légale à des fins non commerciales depuis au moins 2002. Étant donné qu'aucune exportation légale de ces scinques vivants n'a été autorisée depuis au moins 2002, les individus proposés à la vente hors d'Australie étaient presque certainement des spécimens exportés illégalement ou étaient des descendants de spécimens exportés illégalement.

De récentes opérations de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages ont révélé une forte demande en reptiles australiens en Asie orientale, en Asie du Sud-Est, en Europe et en Amérique du Nord. Un nombre croissant et une plus grande variété de reptiles indigènes australiens sont proposés sur les marchés internationaux des animaux de compagnie, et les organes australiens de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages sont préoccupés par le fait que les groupes de trafiquants de reptiles se tournent vers le braconnage de *Tiliqua adelaidensis* pour satisfaire la demande internationale.

Les organes australiens de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages ont appris en 2021 que des *Tiliqua adelaidensis* avaient été mis en vente au Japon.

Au niveau national, il n'existe pas de marché légal pour l'espèce en Australie. L'espèce ne peut être ni capturée, ni détenue, ni commercialisée.

## 6.5 Effets réels ou potentiels du commerce

Fenner et al. (2018) ont indiqué qu'il était possible qu'un petit nombre de spécimens puissent faire l'objet d'un commerce illégal, mais ils ne considéraient pas alors qu'il était probable que ce commerce puisse porter sur des effectifs importants. Des indices récents donnent à penser que ce commerce est désormais plus important et qu'il est susceptible d'augmenter en raison d'une demande accrue. Les effets potentiels du commerce illicite sont la réduction, voire l'élimination, des populations locales et la destruction de l'habitat.

L'espèce est notoirement craintive et se réfugie rapidement dans ses trous d'araignée lorsqu'elle est surprise. Les méthodes de prélèvement dans la nature sont donc selon toutes probabilités l'excavation de ces trous pour en extraire l'animal, ce qui détruit définitivement le trou qui ne sera plus un refuge possible, rendant l'habitat inutilisable. Un substrat favorable aux terriers d'araignées est un facteur limitatif pour l'espèce - la destruction de l'habitat est donc une menace supplémentaire.

Étant donné que l'espèce est limitée à des populations fragmentées et isolées, tout appauvrissement résultant de prélèvements directs ou de la détérioration de l'habitat suite au braconnage, risque de mener la sous-population à des effectifs non viables. La réglementation du commerce est une nécessité si l'on veut éviter une réduction supplémentaire des populations sauvages et le risque d'assister à une accélération du déclin de la population.

## 7. Instruments juridiques

### 7.1 Au plan national

*Tiliqua adelaidensis* figure sur la liste des espèces En danger dans la législation environnementale nationale australienne (*EPBC Act 1999*). L'espèce est également inscrite comme En danger à l'annexe 7 de la *NPW Act 1972* de l'État d'Australie du Sud.

### 7.2 Au plan international

L'espèce est inscrite à l'Annexe III de la CITES depuis le 22 juin 2022.

## 8. Gestion de l'espèce

### 8.1 Mesures de gestion

*Tiliqua adelaidensis* faisait l'objet d'un programme de rétablissement depuis 1992. Avant 1992, elle était considérée comme éteinte. En conséquence, l'un des principaux objectifs de la recherche a été de déterminer quelles étaient les besoins en matière de gestion de l'espèce. *Tiliqua adelaidensis* fait actuellement l'objet d'un plan de rétablissement qui est entré en vigueur en 2012, dans le cadre de la législation environnementale nationale. Le plan de rétablissement (Duffy et al., 2012) définit les mesures de gestion et les recherches qui seraient à même d'enrayer le déclin de l'espèce et d'aider à sa restauration, de façon à maximiser ses chances d'un rétablissement à long terme dans la nature.

La gestion de l'espèce dépend de la protection de l'habitat par l'élimination des perturbations mécaniques du sol. Les labours ou autres techniques d'utilisation intensive des terres pourraient rapidement éliminer les populations locales parce que ces activités détruisent les trous d'araignées de la région et que les sols non compactés rendent les nouveaux trous très éphémères. Les trous d'origine humaine peuvent provisoirement servir à améliorer le recrutement ou permettre les lâchers (Milne et al., 2003), mais à long terme, l'habitat nécessite un sol compact et stable dans lequel les trous d'araignées peuvent potentiellement durer des années. Les pelouses sont des habitats dynamiques, et les lézards ne semblent pas pouvoir survivre si la végétation est autorisée à se développer jusqu'à devenir des fourrés denses, le sol complètement étouffé sous des touffes envahissantes et un tapis de végétation morte (Souter et al., 2007). Avant la colonisation européenne, il est probable que les pelouses étaient maintenues ouvertes grâce à un mélange de brûlis et de pâturages. La densité relativement élevée de la population humaine et les modes complexes de pâturages et de cultures utilisés dans la région (pour des rendements élevés en charges caloriques) font des brûlis un outil de gestion du paysage inacceptable dans cette région, ce qui fait du pâturage la première méthode de gestion du paysage. Les moutons sont des herbivores appropriés (Clayton & Bull, 2015), et les niveaux de pâturage nécessaires sont compatibles avec une bonne gestion des terres agricoles. En conséquence, la gestion de l'espèce dépend du maintien de

bonnes relations entre les propriétaires fonciers et les groupes voués à la conservation de la nature, car la survie à long terme de *Tiliqua adelaidensis* nécessitera une gestion active des paysages.

## 8.2 Surveillance continue de la population

Leurs mœurs sédentaires uniques, avec inféodation aux trous d'araignée, signifient qu'une fois repéré, le même animal peut être à nouveau localisé et suivi à son « adresse » - ce qui est une occasion unique pour les chercheurs travaillant sur de petits vertébrés. Des méthodes et matériels de surveillance ont été mis au point pour le suivi de cette espèce. La principale technologie utilisée pour le suivi de l'espèce est la fibre optique qui permet de sonder un probable trou d'araignée pour en identifier l'occupant. Les trous eux-mêmes sont généralement difficiles à repérer, car leur orifice n'est que de 20 à 25 mm de diamètre au plus. La localisation d'une nouvelle population est donc un processus laborieux. Même là où la présence des scinques est connue, ceux-ci sont présents dans de petites parcelles séparées les unes des autres par de vastes zones apparemment dépourvues de scinques (Duffy et al., 2012).

## 8.3 Mesures de contrôle

### 8.3.1 Au plan international

Cette espèce est inscrite à l'annexe III de la CITES depuis le 22 juin 2022. Altherr et al. (2016, 2019) ont examiné la question et noté le rôle joué par l'inscription à la CITES dans nombre de pays, notamment dans l'Union européenne, dans la lutte contre le commerce illégal en dehors de l'Australie.

L'exportation de l'espèce depuis l'Australie est réglementée par sa législation nationale. L'exportation d'individus vivants n'est pas autorisée à des fins commerciales. Elle n'est autorisée qu'à des fins non commerciales (par ex., expositions, recherche scientifique, qui sont précisées dans la loi) et pour obtenir un permis d'exportation il faut démontrer, entre autres, que l'opération proposée est bien destinée à cette fin. Aucun permis de ce genre n'a été délivré pour l'exportation de spécimens vivants. L'exportation illégale d'un reptile australien indigène est passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 10 ans.

### 8.3.2 Au plan interne

*Tiliqua adelaidensis* est protégée par la législation nationale et étatique sur l'ensemble de son aire de répartition (voir section 7.1). L'espèce figure sur la liste des espèces En danger dans la législation environnementale nationale australienne (*EPBC Act 1999*). La loi de 1999 exige également qu'une mesure doit être approuvée par le ministre de l'environnement du gouvernement australien si elle a, aura ou est susceptible d'avoir, d'importantes répercussions sur l'espèce.

L'espèce bénéficie également d'une protection supplémentaire car elle est entièrement confinée à la prairie naturelle tempérée à joncs d'Australie du Sud - communauté écologique classée comme en danger critique au titre de la législation environnementale nationale (Turner, 2012). Avant de pouvoir être adoptée, toute mesure susceptible d'affecter de manière importante cette communauté écologique inscrite sur la liste nationale doit également être soumise au ministre de l'environnement du gouvernement australien pour évaluation et approbation (Turner, 2012).

*Tiliqua adelaidensis* est également inscrite dans l'État d'Australie du Sud comme espèce En danger dans le cadre de la loi *NPW Act 1972*. En vertu de cette loi étatique, l'espèce est reconnue à la fois en tant qu'espèce protégée et en tant qu'espèce menacée. La *NPW Act 1972* prévoit qu'il faut obtenir un permis pour la recherche scientifique, le marquage des individus, l'exportation et/ou l'importation d'individus depuis/vers l'Australie du Sud, et leur capture et/ou lâcher dans la nature. Elle prévoit également des amendes pour détention illégale et mauvais traitements.

*Tiliqua adelaidensis* étant inscrite sur la liste des espèces de faune menacées, ses habitats sont également protégés, d'une part contre le défrichement pour aménagements fonciers, dans le cadre de l'annexe 1 - « Principes régissant le défrichement de la végétation indigène » dans le cadre de la *Native Vegetation Act 1991*, et, d'autre part, dans un sens plus



spécifique, parce que l'espèce est présente au sein du réseau des aires protégées en vertu de la *NPW Act 1972* ; de la *Wilderness Protection Act 1992* ; et des accords sur le patrimoine végétal autochtone dans le cadre de la *Native Vegetation Act 1991*, ou au sein des zones autochtones protégées. Peu de *Tiliqua adelaidensis* vivent dans ces zones protégées, l'exception étant la Réserve de Tiliqua gérée par la Nature Foundation of South Australia. La majorité des sites connus se trouvent sur des propriétés privées. Toutefois, sur ces propriétés privées, les habitats sont protégés en vertu de l'*EPBC Act 1999*, puisque les scinques sont présents au sein d'une communauté écologique menacée, celle des pelouses naturelles tempérées à joncs d'Australie du Sud.

La direction chargée du respect des règles environnementales au ministère australien de l'agriculture, de l'eau et de l'environnement dispose de moyens spécialisés en matière d'investigations et de renseignement pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages en Australie. Elle travaille en étroite collaboration avec d'autres organes nationaux et internationaux aux frontières, organes de police et autorités environnementales pour détecter et désorganiser le commerce illégal. Une grande partie de son temps est consacrée aux enquêtes relatives à l'exportation illégale de reptiles indigènes australiens.

Un certain nombre de mesures ont été prises en Australie visant spécifiquement à détecter et perturber le commerce illégal des scinques. Le gouvernement australien et le gouvernement d'Australie du Sud ont lancé une opération dont les objectifs sont d'enquêter sur les exportations illégales de *Tiliqua adelaidensis*, de s'assurer que des contrôles sont mis en place en Australie du Sud, de détecter le braconnage et de repérer les exportations aux frontières. Le recueil de renseignements, les inspections ciblées issues de ces renseignements et la surveillance incluent : identification des chaînes d'approvisionnement et des filières d'exportation ; évaluation des réseaux et de la probabilité de l'existence de filières d'exportation ; analyse des transactions financières réalisées par des personnes suspectes et suivi de leurs déplacements ; coordination avec les instances européennes pour informer les contrôles à la frontière australienne ; inspections ciblées relatives au respect de la réglementation et contrôles des permis ; création de canaux efficaces de remontées des informations ; fourniture de documents d'information aux agents de la police aux frontières et aux services postaux pour les alerter sur les méthodes utilisées pour dissimuler les animaux et sur les probabilités de l'existence d'activités d'exportations ; fouille ciblée des bagages sur les vols internationaux ; et missions de conseils et de sensibilisation auprès des organismes publics locaux et des entreprises privées pour encourager le signalement du braconnage et des activités illégales liées aux espèces sauvages.

Ces actions visant à prévenir le braconnage et le commerce illégal de *Tiliqua adelaidensis* s'ajoutent au renforcement des actions à portée plus vaste de respect de la réglementation au plan national, notamment le renforcement des capacités et la formation aux activités de renseignement à destination des agents de la lutte contre la fraude et du personnel des parcs et des rangers ; la collaboration accrue entre les organes australiens de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages, y compris les enquêtes et opérations de renseignement conjointes, et le partage d'informations ; les inspections ciblées de contrôle du respect de la réglementation ; le maintien des partenariats avec les homologues internationaux ; des évaluations exhaustives des renseignements sur les infractions présumées liées aux espèces sauvages ; le renforcement des capacités des agents aux frontières et des services postaux sur les méthodes contemporaines du trafic et les envois postaux illégaux ; et le renforcement chez les agents australiens de lutte contre la fraude de la notion de priorité devant être accordée à la criminalité liée aux espèces sauvages.

#### 8.4 Elevage en captivité et reproduction artificielle

Depuis le milieu des années 1990, une petite population captive de *Tiliqua adelaidensis* est détenue dans les zoos d'Australie du Sud. Pendant de nombreuses années, les tentatives visant à obtenir une reproduction au sein de cette population ont échoué, la population étant considérée comme agressive et territoriale (Duffy et al., 2012). En 2014, une nouvelle station de recherches et de reproduction en plein air a été créée au Monarto Safari Park, et au début 2015, a été enregistrée la première reproduction en captivité de cette espèce. Depuis cette date, la population captive s'est reproduite à plusieurs reprises. Cette population reste viable et elle est utilisée pour des études en cours destinées à mieux comprendre la biologie et les besoins de l'espèce en matière de reproduction en captivité (P. Ainsley, comm. pers., 19 mai 2022).

## 8.5 Conservation de l'habitat

La sensibilisation des communautés locales a contribué à accroître la participation aux actions visant à aider à la conservation de l'espèce, y compris la protection de l'habitat (Duffy et al., 2012). La protection officielle de l'habitat nécessite la signature d'accords de gestion coopérative par les propriétaires fonciers privés et cet objectif est poursuivi dans le cadre du plan de gestion de l'espèce. Un site est actuellement protégé par un tel accord.

## 8.6 Mesures de sauvegarde

Voir la section 8.3.1 « Mesures de contrôle au plan national » ci-dessus.

## 9. Information sur les espèces semblables

Il n'existe pas d'espèces semblables ; la morphologie et l'écologie de *T. adelaidensis* sont uniques au plan national comme au plan international. Les espèces congénères (*Tiliqua* spp.) sont toutes beaucoup plus grandes et non fouisseuses (Cogger, 2018). Contrairement aux autres espèces du genre *Tiliqua*, *T. adelaidensis* a la langue rose. Les principaux caractères de détermination de l'espèce sont sa taille et ses proportions uniques, ajoutées à sa coloration unie ou mouchetée. D'autres espèces du genre *Tiliqua* sont de proportions analogues, mais elles sont beaucoup plus grandes et les motifs colorés sont très différents ; seuls les juvéniles de ces autres espèces entrent dans la gamme des tailles de *T. adelaidensis* (Cogger, 2018). Aux fins d'identification, les espèces les plus semblables sont deux espèces du genre *Cyclodomorphus*, *C. branchialis* et *C. venustus*, qui sont de taille analogue et de coloration grisâtre mouchetée semblables à celle de *T. adelaidensis*. Les deux espèces du genre *Cyclodomorphus* ont la queue plus longue (longueur de la queue = longueur museau-cloaque (LMC), alors qu'elle est beaucoup plus courte que LMC chez *T. adelaidensis*) ; cette queue peut être détachée avant de repousser (la queue de *T. adelaidensis* ne peut pas être détachée). Par ailleurs, les *Cyclodomorphus* portent des barres verticales ou des séries de taches noires sur les côtés du cou. Les similitudes morphologiques avec certaines espèces de *Cyclodomorphus* ne devraient pas poser de problèmes d'identification aux organes de réglementation des exportations de la CITES aux frontières australiennes, puisque les spécimens vivants de reptiles indigènes ne peuvent pas être exportés à des fins commerciales et que les autres échanges internationaux non commerciaux de reptiles indigènes nécessitent l'obtention de permis d'exportation en vertu de la législation environnementale nationale de l'Australie.

## 10. Consultations

Le Gouvernement d'Australie du Sud a été consulté lors de l'élaboration de la présente proposition. Une consultation relative à l'inscription a été menée auprès du public australien en 2021 par l'organe de gestion australien de la CITES.

## 11. Remarques supplémentaires

None.

## 12. Références

- Altherr S, Lameter K & Cantu JC (2019). The trade in nationally protected lizards from Australia, Cuba, and Mexico and the EU's role as a main destination. *TRAFFIC Bulletin* 31(2): 59-66. Available at <https://www.traffic.org/bulletin/volume-31-no-2-october-2019/>
- Armstrong G & Reid J (1992). The rediscovery of the Adelaide pygmy bluetongue *Tiliqua adelaidensis* (Peters, 1863). *Herpetofauna* 22, 3–6.
- Bull CM & Hutchinson MN (2018). Saving the pygmy bluetongue lizard. In Garnett S, Latch P, Lindenmayer D & Woinarski J (eds) *Recovering Australian Threatened Species. A Book of Hope*. CSIRO Publishing, Clayton South, Australia, pp. 55-63.
- Clayton J & Bull CM (2015). The impact of sheep grazing on burrows for pygmy bluetongue lizards and on burrow digging spiders. *Journal of Zoology* 297, 44–53
- Cogger HG (2018). *Reptiles and Amphibians of Australia*. CSIRO publishing
- Delean S, Bull CM, Brook BW, Heard L & Fordham DA (2013). Using plant distributions to predict the current and future range of a rare lizard. *Diversity and Distributions* 19, 1125–1137.

- Department of the Environment (2022). Iron-grass Natural Temperate Grassland of South Australia in Community and Species Profile and Threats Database, Department of the Environment, Canberra. Available from: <http://www.environment.gov.au/sprat>. Accessed 2022-05-09T11:40:58AEST.
- Duffy A, Pound L & How T (2012) 'Recovery Plan for the Pygmy Bluetongue Lizard *Tiliqua adelaidensis*'. Department of Environment and Natural Resources, South Australia.
- Ebrahimi M, Ebrahimi E & Bull CM (2015). Minimising the cost of translocation failure by using decision tree models to predict species behavioural response in translocation sites. *Conservation Biology* 29, 1208–1216.
- Fellows H, Fenner AL & Bull CM. (2009). Spiders provide important habitat resources for an endangered lizard. *Journal of Zoology* 279, 156-163.
- Fenner AL, Bull CM & Hutchinson MN (2007). Omnivorous diet of the endangered pygmy bluetongue lizard, *Tiliqua adelaidensis*. *Amphibia-Reptilia* 28, 560–565.
- Fenner A, Hutchinson M, McDonald P & Robertson P (2018). *Tiliqua adelaidensis*, The IUCN Red List of Threatened Species 2018: e.T21902A101743579. <http://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2018-1.RLTS.T21902A101743579.en>. Downloaded on 12 December 2018.
- Fordham DA, Watts MJ, Delean S, Brook BW, Heard L & Bull CM (2012). Managed relocation as an adaptation strategy for mitigating climate change threats to the persistence of an endangered lizard. *Global Change Biology* 18, 2743–2755.
- Gardner MG, Donnellan SC, Hutchinson MN, Foster R & Hugall AF (2008). Molecular systematics of social skinks: phylogeny and taxonomy of the *Egernia* group (Reptilia: Scincidae). *Zoological Journal of the Linnean Society* 154, 781-794.
- Haushchild A, Henle K, Hitz R, Shea G & Werning (eds) (2000). *Blauzungenskinke. Beiträge zu Tiliqua und Cyclodomorphus*. Natur und Thier- Verlag, Münster, Germany, 287 pp. [English language edition 2004].
- Hutchinson MN, Milne T & Croft T (1994). Redescription and ecological notes on the pygmy bluetongue, *Tiliqua adelaidensis* (Squamata: Scincidae). *Transactions of the Royal Society of South Australia* 118, 216-27.
- Milne T & Bull CM (2000). Burrow choice by individuals of different sizes in the endangered pygmy blue tongue lizard *Tiliqua adelaidensis*. *Biological Conservation* 95, 295–301.
- Milne T, Bull CM. & Hutchinson M (2002). Characteristics of litters and juvenile dispersal in the endangered Australian skink *Tiliqua adelaidensis*. *Journal of Herpetology* 36, 110-112.
- Milne T, Bull CM. & Hutchinson M (2003). Fitness of the endangered Pygmy Blue Tongue Lizard *Tiliqua adelaidensis* in artificial burrows. *Journal of Herpetology* 37, 762-765.
- Pettigrew M & Bull CM (2012). The response of pygmy bluetongue lizards to simulated grazing in the field during three drought years. *Wildlife Research* 39, 540–545.
- Pettigrew M & Bull CM (2014). Prey capture behaviour by pygmy bluetongue lizards with simulated grazing. *New Zealand Journal of Ecology* 38, 45–52.
- Schofield JA, Fenner AL, Pelgrim K & Bull CM (2012). Male-biased movement in pygmy bluetongue lizards: implications for conservation. *Wildlife Research* 39, 677–684.
- Souter NJ, Bull CM & Hutchinson MN (2007). Adding burrows to enhance a population of the endangered pygmy blue tongue lizard, *Tiliqua adelaidensis*. *Biological Conservation* 116, 403-408.
- Souter NJ, Bull CM, Lethbridge M & Hutchinson MN (2007). Habitat requirements of the endangered pygmy bluetongue lizard, *Tiliqua adelaidensis* - *Biological Conservation* 135, 33–45.
- Turner J (2012). National Recovery Plan for the Iron-grass Natural Temperate Grassland of South Australia ecological community 2012. Department of Environment and Natural Resources, South Australia. Available at <http://www.environment.gov.au/system/files/resources/6c06d63a-b1b4-4e19-9cfd-522770fbbf37/files/iron-grass-ntg.pdf>